



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

CK 20 April 90 11

o.718.12 - REA/SMA

Bern, den 18. April 1990

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

An die Schweizerischen Botschaften in:

- | | | |
|--------------|----------------|-------------|
| - Washington | - Dakar | - Oslo |
| - Paris | - Damaskus | - Pretoria |
| - London | - Guatemala | - Rabat |
| - Moskau | - Helsinki | - San José |
| - Beijing | - Jakarta | - Singapur |
| - Algier | - Kairo | - Stockholm |
| - Amman | - Kuala Lumpur | - Teheran |
| - Bagdad | - Luanda | - Tel Aviv |
| - Bangkok | - Nikosia | - Wien |
| - Beirut | | |

Generalkonsulat Windhoek

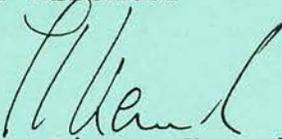
Missionen in: Genf, Wien, Paris UNESCO

Friedenserhaltende Operationen:

Gespräche mit Verantwortlichen des UNO-Sekretariates

Der Unterzeichnete benützte die Gelegenheit, um - am Rande der UNITAR-Verwaltungsratssitzung, die vom 2.-6. April in New York stattfand - mit den Verantwortlichen des UNO-Sekretariates Gespräche über künftige Einsätze der UNO auf dem Gebiet friedenserhaltender Operationen im allgemeinen und die schweizerischen Beiträge im besonderen zu führen. Sie erhalten in diesem Zusammenhang die Gesprächszusammenfassungen sowie die bei dieser Gelegenheit überreichten Aide-mémoires zu Ihrer Information.

Direktion für internationale
Organisationen
Der Direktor


Jean-Pierre Keusch

Beilagen erwähnt

CK 20 April 90 11



- 2 -

Kopie mit Beilagen:

- Stab GGST, UG Front
- Stab GGST, Abteilung für friedenspolitische Massnahmen
- DMV, Abteilung Armeebelange
- Projektleitung UNTAG, BASAN
- Sekretariat des Staatssekretärs EDA
- DVA
- PA II
- PA III
- DEH, SKH (mit bestem Dank für Ihren Beitrag und der Bitte um Zusendung von sechs weiteren Exemplaren der Dokumentation "The Swiss Disaster Relief UNIT (SDR)" zwecks Weiterleitung an das UNO-Sekretariat (vgl. Notiz betreffend das Gespräch mit Herrn Goulding)
- Büro des Sonderbeauftragten für den UNTAG-Einsatz
- GWB, HER, SRO, VR, REA

Kopie ohne Beilagen:

- Mission New York mit bestem Dank für die Berichte und die dem Unterzeichneten anlässlich seines Besuches gewährte Unterstützung

Entretien de l'Ambassadeur J.-P. Keusch avec Luis Maria Gomez
 - Secrétaire général adjoint p.i. pour l'administration et la gestion;
 - Sous-Secrétaire général et Contrôleur pour la planification du programme, du budget et des finances
 New York, le 4 avril 1990

Les entretiens ont porté sur l'affaire Hocké (voir rapport par communication rapide du 4.4.1990), la situation financière de l'ONU et les problèmes qui pourraient se poser à l'ONU dans le cadre d'une solution au conflit cambodgien.

La situation financière des Nations Unies est catastrophique : c'est ainsi qu'à fin mars 1990, les dépenses ont commencé à dépasser le cash flow. Les principaux responsables de cette évolution inquiétante sont les Etats-Unis dont les contributions se font irrégulièrement et les arriérés sont considérables. Gomez se montre optimiste à moyen terme : un autre mauvais payeur, l'URSS a commencé de s'acquitter de ses obligations financières alors que le Japon et la RFA ont augmenté leurs contributions sous des formes diverses.

Autre leur d'espoir, la ferme position politique de l'exécutif américain, désormais décidé à se débarrasser du ducroire hérité de la précédente administration : le Président Bush (souvent "motité" par Perez de Cuellar lors de leurs rencontres), le State Department (Baker, Bolton) et le National Security Council s'engagent sur trois fronts différents, mais parallèles (rattrapage des non-paiements pour l'AF 1989; "full funding" pour le budget de l'AF 1990; paiement des arriérés considérables sur une période de cinq ans) pour faire plier un Congrès intransigeant. Le législateur américain a toujours autant de peine à percevoir la nuance entre la discussion (ou la négociation) d'un budget et le respect d'obligations contractées sur le plan international...

Dans ces conditions, G ne s'attend pas à une amélioration sensible de la situation avant 1991.

Dans le cadre d'une opération de maintien de la paix dans le conflit cambodgien, la Namibie présente pour les Nations Unies un cadre complètement différent du Cambodge. Celle-là disposait d'infrastructures efficaces (routes, aéroports, communications, services bancaires...) mises en place par la RSA. Celui-ci ne peut compter sur un tel réseau de sorte que les contingents de l'ONU, au contraire du GANUPT, ne disposeront pas de structures d'accueil efficaces. L'établissement d'infrastructures minimales et nécessaires au bon fonctionnement de ce genre d'opération requerra beaucoup de temps et d'argent (quelque 150 à 200 mio \$). C'est pourquoi des missions de fact finding ont déjà été organisées dans le cadre du PNUD et du HCR; des collaborateurs de G se rendront prochainement au Cambodge pour y étudier les aspects administratifs d'une telle opération. G relève enfin que des changements interviendront aussi pour les Etats participants, tant pour leur rôle (sous-contractants) que pour leur nombre (plus élevé).

New York, le 4 avril 1990

A. Faivet

Entretien de l'Ambassadeur J.-P. Keusch avec C.A. Fleischhauer
Sous-Secrétaire adjoint aux affaires juridiques
New York, le 4 avril 1990

Casques bleus suisses

- JPK expose la situation intérieure suisse après le dépôt du Postulat Ott, ainsi que le calendrier et le niveau actuel des réflexions au sein de l'Administration fédérale.
- CAF remercie de l'information. Il ne connaît pas de précédents, sous forme de contingent ou d'"experts". Avant son adhésion aux Nations Unies, la RFA n'avait participé aux opérations de casques bleus que par un appui financier ou la fourniture de matériel. Son Office étudiera la question de la participation d'un Etat non membre à une opération du maintien de la paix sous forme d'envoi de casques bleus.

Leçons à retenir de l'expérience Namibienne (GANUPT)

Les Nations Unies ont eu des problèmes avec la nature de leur mandat et les interrelations entre les quartiers généraux et le terrain.

- le mandat a constitué un problème non négligeable. Négocié une dizaine d'années avant l'opération GANUPT, il avait été décidé sans la participation effective du Secrétariat général. D'où l'absence de mémoire historique et institutionnelle, ce qui a compliqué la préparation et l'intégration des Nations Unies. C'est pourquoi le Secrétaire général a tenu à être associé dès l'origine aux négociations de Paris sur le Cambodge;
- les interrelations et interactions entre les quartiers généraux à New York, le représentant spécial du SG et le commandement militaire ont donné lieu à des quiproquo et à des frictions. Aux fins d'harmoniser quotidiennement la manoeuvre, une task force a été créée, siégeant journalièrement sous la supervision du SG. La task force a démontré son efficacité dans le "fine tuning" de la préparation des élections en Namibie.

Travaux de l'Assemblée constituante namibienne

CAF s'est déclaré très impressionné du travail, de l'esprit de tolérance et de la compétence de l'Assemblée constituante : celle-ci a évité les nombreux experts étrangers, se contentant de poser quelques questions techniques au Secrétariat général. Celui-ci s'est immiscé une fois à la discussion des Constituants, les avertissant que le concept proposé de détention préventive ne correspondait pas aux standards internationaux : toutes les parties s'étaient en effet entendues sur un modèle commun, inspiré de la RSA..... En conséquence, la Constitution namibienne ne prévoit rien sur la détention préventive.

A. Faivet

New York, le 4 avril 1990

Déjeuner de travail avec M. Marrack Goulding, Secrétaire général adjoint, Bureau des Affaires politiques spéciales (Ambassadeurs Keusch et Chenaux-Repond, Lise Favre).
New York, le 5 avril 1990

Les sujets suivants ont été abordés : Namibie, opérations de maintien de la paix, contributions suisses pour 1990-1991 (memorandum) et présentation du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe (memorandum), casques bleus (postulat OTT).

1. Namibie

G a réitéré l'appréciation élogieuse de l'ONU quant à l'intervention suisse. L'évaluation de l'opération Namibie n'étant pas encore terminée, G et KS se sont promis un échange d'informations à cet égard, le moment venu.

2. Opérations de maintien de la paix

Passant en revue les opérations en cours, G s'étend plus particulièrement sur l'UNIFIL et l'ONUCA. Il relève son **insatisfaction** quant à l'UNIFIL : coûts humain et financier élevés (140 mio \$ par an, nombreuses victimes), absence de perspectives. En dépit des efforts déployés par G pour sensibiliser les 5 membres permanents du Conseil de sécurité, la reconduction du mandat de l'UNIFIL a été entérinée sans débat.

Quant à l'ONUCA, elle n'a guère suscité jusqu'ici l'intérêt des médias occidentaux, alors qu'il s'agit en fait de l'une des opérations les plus remarquables de l'ONU qui est ainsi autorisée pour la première fois à intervenir en Amérique Latine. La différence d'attitude de Bush par rapport à celle de Reagan a été à cet égard déterminante.

Passant aux **nouvelles opérations** de maintien de la paix, G cite le **Sahara Occidental** et le **Cambodge**.

S'agissant du **Sahara Occidental**, le référendum pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année, bien que de nombreux problèmes restent à résoudre.

Le **Cambodge** est une entreprise colossale en rien comparable à l'opération Namibie. Problèmes principaux : absence d'infrastructures, situation militaire complexe, questions linguistiques (la classe francophone a été largement éliminée par Pol Pot et l'anglais est peu parlé).

Le rôle prévu pour l'ONU sera écrasant et ^{son} caractère d'ingérence particulièrement délicat. Celle-ci devrait non seulement organiser les élections mais aussi assurer l'administration du pays pendant la période transitoire.

- 2 -

3. Casques bleus (Postulat OTT)

Le principe d'une participation militaire de la Suisse aux opérations de maintien de la paix est maintenant étudié * . la différence entre **casques** et **bérets bleus**, c'est-à-dire, entre une participation de militaires sans armes ou armés n'est pas déterminante.

4. Corps suisse pour l'Aide en cas de catastrophe

Ce que le Corps aurait à offrir en matière logistique ou de transmission serait particulièrement utile.

Les unités d'ingénieurs, de logisticiens ou de spécialistes de la transmission, dont le recrutement est particulièrement difficile, ne sont pas armées.

L'Amérique Centrale, plus particulièrement la réinstallation des **Contras**, pourrait constituer un terrain d'engagement pour le Corps. (Possibilité que G livre à notre réflexion, et non proposition, étant donné le caractère politique délicat de la tâche).

En l'occurrence l'ONU et l'OEA se partagent la tâche, la première (ONUCA) étant compétente pour regrouper et désarmer les **Contras**, la seconde pour leur réinstallation au Nicaragua et leur réinsertion dans la vie civile (secours de base, soins médicaux, formation).

N.B. G souhaiterait une demi-douzaine d'exemplaires supplémentaires de la documentation sur le CSC remise par KS à cette occasion.



Lise Favre

Annexes : ment.

* en Suisse dans le cadre du Postulat Ott. Du point de vue de G

A i d e - m é m o i r e

Prestations possibles de l'ASC (Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes) dans le cadre d'actions internationales de maintien de la paix

L'expérience montre que l'ASC est notamment en mesure de fournir les prestations suivantes :

Missions d'estimation (assessment mission) et d'évaluation

Réalisation de missions d'évaluation et participation d'experts de l'ASC à des missions de l'ONU.

Logistique

Intervention de spécialistes dans des questions portuaires, de surveillance des transports et de distribution de denrées alimentaires.

Transmission

Conception et mise en oeuvre de réseaux radio dans le cadre de programmes de rapatriement de réfugiés ou d'opérations d'urgence de grande envergure.

Construction

Planification et supervision de la construction de camps de réfugiés. Livraison et installation d'abris provisoires offrant une protection suffisante contre le froid ou de tentes provenant des dépôts de l'ASC.

Médecine

Intervention de médecins et de personnel paramédical dans le cadre de programmes nutritionnels et de missions d'évaluation ou de secours aux victimes de catastrophes.

Annexe : Documentation "The Swiss Disaster Relief UNIT (SDR)"

A i d e - m é m o i r e

Dans le contexte de l'élargissement des contributions de la Suisse dans le domaine des opérations de maintien de la paix, le Gouvernement suisse a, par deux fois, adopté des trains de mesures pour les années 1989 et 1990. Cette expérience semble avoir donné des résultats satisfaisants et le Conseil fédéral pense, à moyen terme, continuer dans cette direction. C'est ainsi que, pour 1991, 15 millions de francs suisses seront à nouveau mis à disposition alors qu'en 1992, 19 millions seront prévus dans le plan financier de la Confédération sous réserve de l'approbation du budget par le Parlement fédéral. Sur la base de ces chiffres, les services compétents du DFAE ont préparé un train de mesures pour 1991 qui se trouve en annexe.

Les autorités suisses seraient intéressées de savoir si le Secrétariat général approuve la proposition concernant les différentes mesures pour 1991, et souhaiteraient recevoir de sa part des propositions pour les 0,7 mio. de francs qui ne sont pas encore attribués dans les moyens à disposition pour 1991.

- Annexes :
- I Proposition de train de mesures pour 1991
 - II Pour mémoire, contributions suisses pour 1989 et 1990 déjà acceptées par le Secrétariat général et déjà achevées ou mises en oeuvre par le Gouvernement suisse

Annexe I

Proposition de train de mesures pour 1991
(en francs suisses)

Contributions		
financières :	- UNFICYP	3,0 mio.
	- FINUL	2,5 mio.
Mise à disposition		
de services :	- Avion pour l'ONUST	3,9 mio.
	- Avion pour le GOMNUII	2,9 mio.
	- Service d'ambulance REGA	0,5 mio.
Sur le plan du		
personnel :	- 5 observateurs militaires pour l'ONUST	1,5 mio.
		<hr/> 14,3 mio.
Moyens non encore attribués		0,7 mio.
		<hr/> 15,0 mio.
		=====

Contributions suisses déjà acceptées par les Nations Unies
pour les actions de maintien de la paix en 1989 et 1990 (pour mémoire)

		1989	1990
Organisation	Genre de contribution	Sfr. (Mio.)	Sfr. (Mio.)
UNFICYP (Chypre)	Contribution financière	2	3
FINUL (Liban)	- Contribution financière	2	2,5
	- Financement d'une station d'épuration	0,1	---
ONUST (Proche Orient)	- Avion avec équipage	3,5	3,7
	- 5 observateurs militaires	---	1,5
GOMNUII (Iran-Irak)	- Avion avec équipage	2,5	2,8
	- Mission de reconnaissance médicale	0,016*	
GANUPT (Namibie)	- Unité médicale	21,6	11
	- Observateurs électoraux		
ONUUVEN (Nicaragua)	Contribution financière pour la formation des observateurs électoraux	0,17**	
Organisations diverses	Service d'ambulance par la REGA	0,5	0,5
Organisations diverses	Financement des machines à chiffrer	0,3	1
Mali/Burkina Faso	Contribution financière pour le marquage de la frontière (livraison de matériel géodésique)	0,6	---
NNSC (Commission de surveillance neutre, Panmunjom)	Délégation de 6 officiers	0,85	0,85
	Total	34,636	26,85

* Moyens du ASC (Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes)

** Moyens de la DDA (Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire)